

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
JAMETZ
DU 08 FEVRIER 2013**

Le 08 Février 2013, à vingt heures, le Conseil Municipal de Jametz, légalement convoqué le 04 Février 2013, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAMBERT Norbert, le Maire.

Présents : M. LAMBERT Norbert, M. QUINTIN Pascal, Mme HERBIN Eliane, M. BERT Patrice, M. GILMAIRE Fabrice, Mme GUITTON Gaëlle, et Monsieur MINE Sébastien.

Absents excusés : M. MALCUIT Ludovic, M. DEHUT Bernard, M. GERARD André, M. ROSQUIN Jean-Jacques.

Ordre du jour :

- ◆ Projet éolien, JMB Energie et Patrick BILLAS,
- ◆ Nomination stagiaire de la Fonction Publique, BERTIN Clémence,
- ◆ Ouverture de crédits,
- ◆ Remboursement caution logement HERBIN Grégory et Tiffany,
- ◆ Questions diverses.

Lecture du compte-rendu : Il n'y a aucune remarque.

De 20 h 05 à 21 h 30 : EXPLICATIONS de M. BILLAS Patrick du bureau d'étude BAE et de M. Nicolas GUBRY de la Société JMB Energies ; en présence de Messieurs BRADFER Jean-Marie et LEONARD Claude.

DELIBERATIONS

➤ **Projet éolien avec la Société JMB Energies et Patrick BILLAS :**

Après en avoir délibéré, le CM accepte à l'unanimité à ce que la Société JMB ENERGIES et M. Patrick BILLAS développe un projet éolien sur les secteurs envisagés sur notre commune. (Délibération de principe (aucun engagement de la commune)).

➤ **Concernant le projet éolien, pour d'autres entreprises qui souhaiteraient développer un projet éolien sur notre territoire,** le CM accepte à l'unanimité de mettre en place un tableau de comparaison des diverses offres de plusieurs sociétés, qui sera effectué par le Maire.

➤ **Nomination stagiaire de la Fonction Publique de l'agent administratif : BERTIN Clémence :**

Après en avoir délibéré, le CM accepte à l'unanimité de :

- nommer Mlle BERTIN Clémence stagiaire pendant un an de la fonction publique au grade d'agent administratif de 2^{ème} classe, pour une durée hebdomadaire de 16 heures.

- supprimer le poste créé « Agent Administratif de 1^{ère} classe »
- créer un poste « agent administratif de 2^{ème} classe ».

➤ **Virement de crédits :**

Après en avoir délibéré, le CM accepte à l'unanimité le virement de crédits :

- Chapitre 014 : article 73923 : 1955 € (Paiement FNGIR)
- Chapitre 011 : article 61523 = + 56 915 € (Travaux de voirie par TPRW)
Chapitre 21 : article 2132 = -56 915 €

Chapitre 023 = -56 915 €

Chapitre 021 = -56915 €

➤ **Nouvelles surfaces terres communales effectués par le cabinet Géomètres-Experts MANGIN de Verdun :**

Après en avoir délibéré le CM accepte à l'unanimité les nouvelles surfaces des terrains communaux.

➤ **Vente des maisons 7 et 9 rue du Four :**

Le Maire informe le CM qu'une personne est intéressée pour acheter les maisons aux 7 et 9 rue du Four. Il demande jusqu'à quel prix peut-on marchander.

Après en avoir délibéré, le CM accepte à l'unanimité de descendre le prix jusque 50 000 € pour la vente des maisons et s'il y a une proposition au-dessous de 50 000 € le CM devra se réunir pour prendre une décision.

INFORMATIONS

➤ **Remboursement caution logement communal au 33 Grande rue, loué par M. et Mme HERBIN Grégory :**

L'état des lieux de sortie n'a pas encore été fait.

➤ Concernant **la Réserve Incendie**, l'entreprise Monti a contacté le Maire pour lui informer que les réparations seront faites pour fin mars.
De même l'entreprise s'est déplacé pour mettre **les bouches à clé** à niveau le 07/02/2013.

- **Puit chez M. FLEGER Thierry :**
Le Maire informe le CM qu'il a demandé un devis à l'entreprise TPRW.
Le devis s'élève à 1400 € HT (pose et fourniture de galets 15/25 : 15 tonnes ; pose et fourniture de pierre 0/31.5 nivelage et compactage : 15 tonnes).
Le CM propose de demander un autre devis avec un tampon.

- **Le site internet** de la commune ne possède plus assez de mémoire, à voir pour un autre hébergement du site internet mais qui sera payant.

Les 2 logements communaux sont à louer. Une annonce a été mise sur leboncoin et des affiches vont être distribuées.

- **Les parcelles AB n°139 et 140** sont à nouveau mise en location. La population sera informée par note d'informations.

- **« La Traversée du village » :**
Lecture du compte rendu effectué par Sabine AUDEMA d'Atelier Paysage de la réunion de conseil du 14/12/2012.
Une réunion sera proposée prochainement pour en débattre.

- **Travaux de voirie :** concernant l'entreprise SOCOGETRA, le Maire signale que nous n'avons aucune nouvelle de leur part.

- Le Maire a demandé aux membres du conseil **quels travaux seront à prévoir au cours de cette année :**
Achèvement des travaux de voiries, voir pour le grand pont....